

DEMANDE À TOUS LES RÉSIDENTS DE TOKYO EN RÉPONSE AU NOUVEAU CORONAVIRUS (COVID-19)

- De très nombreuses personnes sont actuellement atteintes de la COVID-19. Une augmentation supplémentaire serait dangereuse. Il y a danger.
- L'état d'urgence a été déclaré à Tokyo. L'important, à l'heure actuelle, c'est de rester chez vous autant que possible et de ne pas sortir. En outre, évitez de rencontrer des gens ou de parler à qui que ce soit.
- L'état d'urgence a été déclaré pour vous demander de modifier votre mode de vie.

En vigueur : du 12 mai (mercredi) 00h00 au 31 mai (lundi) 24h00

Personnes qui résident à Tokyo

Confinement à domicile

- Restez chez vous autant que possible.
Dans toute la mesure possible, ne sortez pas.
- Abstenez-vous de rejoindre ou de quitter Tokyo.
- Ayez recours à la visioconférence pour rencontrer toute personne en dehors de votre cercle rapproché.

Lors des repas

- Prenez vos repas avec votre famille ou les personnes avec qui vous vivez.
- Ne vous réunissez pas sur la voie publique ou dans un parc pour boire de l'alcool.

Personnes qui tiennent un commerce

Fermeture, restriction des horaires d'ouverture

[Restaurants et autres établissements similaires]

- ① Établissements concernés : restaurants, karaoke, et autres établissements servant de l'alcool
Demande : fermez l'établissement
- ② Établissements concernés : établissements autres que ceux spécifiés en ①

Horaire d'ouverture autorisée : de 5h00 à 20h00

[Établissements organisant des événements*]

- Limitez le nombre d'entrées à 5000 personnes.
Respectez une jauge de 50 % de la capacité.
* Théâtres, lieux de rassemblement, installations sportives, parcs d'attractions, etc.
- Horaire d'ouverture autorisée : de 5h00 à 21h00



Installation/équipement - Fermeture

- Ce qui vous est demandé diffère selon la taille de vos installations/équipements

Installation/équipement	Exemple	Demande
Théâtres, etc.	Cinémas, planétariums, etc.	[Installation/équipement d'une superficie de plus de 1000 m²] <ul style="list-style-type: none">● Fermez les installations/Équipements [Installation/équipement d'une superficie égale ou inférieure à 1000 m²] <ul style="list-style-type: none">● Fermez autant que possible les installations/équipements
Installations commerciales	Centres commerciaux, grands magasins, supermarchés, commerces de proximité ou supérettes (kombini), pharmacies/parapharmacies, stations-service, etc.	
Installations sportives	Gymnases, piscines, terrains de tennis couverts, etc.	
Installations/équipements récréatifs	Bowlings, clubs sportifs, Pachinko, salles de jeux (game centers), etc.	
Musées divers, etc.	Musées divers et musées d'art, aquariums, zoos, etc.	
Installations/équipements de divertissement	Clubs vidéos avec cabines individuelles, bains publics avec cabines individuelles, guichets de paris hippiques, etc.	
Industrie des services	Sento spa, salons de manucure salons d'esthétique, etc.	

Événement, etc. - Demande

● Événement

- Limitez le nombre d'entrées à 5000 personnes.
Respectez une jauge de 50 % de la capacité.
- Horaire d'ouverture autorisée : **de 5h00 à 21h00**

● Installation/équipement concernés

Installation/ équipement	Exemple	Demande
Théâtres, etc.	Théâtres, salles ouvertes au public, etc.	<ul style="list-style-type: none">● Limitez le nombre d'entrées à 5000 personnes. Respectez une jauge de 50 % de la capacité.● Horaire d'ouverture autorisée : de 5h00 à 21h00.● Réduisez le nombre d'entrées.● Ne servez pas d'alcool.● Les clients ne sont pas autorisés à apporter de l'alcool.● N'autorisez pas le karaoké.
Lieux de rassemblement, etc.	Lieux de rassemblement, salles publiques/communautaires, etc.	
Salles d'exposition	Salles d'exposition, salles de réunion de location, etc.	
Hôtels, etc.	Hôtels, auberges japonaises (seuls les lieux de rassemblement)	
Installations sportives	Terrains de baseball, terrains de golf, lieux d'entraînement au baseball	
Parcs de divertissement	Parcs à thème, parcs d'attractions	